



GAVI et les États fragiles : une approche pays par pays

Aider certains pays à surmonter des circonstances difficiles

Foire aux questions
Février 2012

1. Pourquoi GAVI a-t-elle défini une politique pour les pays qui se trouvent dans des situations particulières ?

Les consultations avec les pays, le public et des experts ont montré que certains pays éligibles au soutien de GAVI se trouvent dans une situation d'urgence ou de fragilité prolongée, et qu'ils rencontrent des difficultés liées ou non à la vaccination, ainsi que des menaces pour leurs systèmes de vaccination et/ou pour le soutien de GAVI.

Cette situation exige un assouplissement des politiques de GAVI et de la manière dont nous travaillons avec les pays et les partenaires pour mieux faire face à ces événements. Dans le passé, GAVI a introduit au cas par cas des mesures de flexibilité, mais cette approche vise à appliquer de manière systématique et en toute transparence un ensemble précis de critères d'inclusion.

Les objectifs de la politique sont les suivants :

- Elargir la couverture vaccinale dans un ensemble de pays éligibles au soutien de GAVI se trouvant dans des circonstances particulièrement difficiles ;
- Protéger les systèmes de vaccination et le soutien existant de GAVI dans les pays éligibles au soutien de GAVI et dans ceux qui ne peuvent plus y prétendre, en cas de situation d'urgence.

2. Cette politique s'appliquera-t-elle à tous les pays éligibles au soutien de GAVI ?

Pour permettre à GAVI de mieux répondre aux pays se trouvant dans **des situations à long terme**, avec des difficultés liées ou non à la vaccination qui empêchent d'avoir accès au soutien de GAVI ou d'en faire un usage optimal, **un cadre de travail** a été défini pour décrire un ensemble précis de circonstances et de critères d'inclusion. Chaque année, un set de critères transparents permettront de filtrer **tous les pays éligibles au soutien de GAVI** pour déterminer ceux qui peuvent bénéficier d'une approche sur mesure, adaptée au contexte national. De cette manière, GAVI peut dresser une liste de pays prioritaires pour concentrer les ressources limitées et apporter un soutien plus actif. Les pays identifiés dans ce cadre de travail en décembre 2012 sont les suivants : Afghanistan, Côte d'Ivoire, Guinée, Haïti, Nigéria, Pakistan, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Somalie, Soudan du Sud et Tchad.

Pour **les pays éligibles au soutien de GAVI ou ceux qui le ne sont plus** et qui se trouvent dans **des situations d'urgence** qui menacent le système de vaccination et/ou la mise en œuvre du soutien existant de GAVI, des mesures d'assouplissement seront appliquées à la demande du gouvernement du pays ou d'un partenaire de GAVI à l'échelon national (OMS/UNICEF) quand un événement s'est produit.



La demande devra être approuvée par le(s) mécanisme(s) de coordination de la vaccination dans le pays et/ou tout organisme chargé de coordonner les interventions d'urgence dans ce pays.

3. Comment a-t-on défini l'ensemble de critères ?

Le processus de développement de la politique a commencé par des consultations bilatérales avec des acteurs dans 18 pays. Puis, des séances séparées de consultation se sont tenues lors de plusieurs réunions techniques auxquelles ont participé des experts en vaccination, des personnes travaillant dans des États fragiles, ainsi que des représentants de différents groupes concernés comme les gouvernements, les organisations de la société civile et les partenaires de l'Alliance. Ces consultations ont contribué au développement d'un projet de politique (en anglais et en français) qui a été rendu largement public sur Internet au cours d'une consultation de six semaines, soutenue par un questionnaire en ligne qui a suscité 14 réponses approfondies. De plus, une cinquantaine d'individus de multiples pays ont participé à trois téléconférences d'information pendant lesquelles ils sont intervenus dans la discussion et ont apporté leurs commentaires sur le projet de politique et de cadre de travail.

Ce processus de consultation ouvert et inclusif a guidé la finalisation du cadre de travail, destiné à identifier un groupe limité de pays qui rencontrent des difficultés se rapportant ou non à la vaccination. Les critères retenus incluent des urgences d'ordre politique et humanitaire et des problèmes de gouvernance, donnent la priorité aux situations de conflit prolongé et/ou de catastrophes récurrentes, et tiennent compte de la vaccination en analysant divers aspects de la sous-performance. Pour garantir la transparence, les critères sont fondés sur des listes validées par des organismes externes, disponibles publiquement et créées ou utilisées par des institutions multilatérales ou d'autres organisations internationales reconnues.

4. Quelles sont les mesures d'assouplissement de la politique de GAVI ? Sur quelle base seront-elles adaptées au contexte national ?

Après qu'un pays aura été identifié pour bénéficier d'une approche sur mesure, le Secrétariat de GAVI se mettra en rapport avec toutes les parties concernées, afin de déterminer et d'adapter les assouplissements convenant au contexte national. Les mesures pouvant être prises ont trait aux procédures de GAVI, aux plafonds de financement et aux filières d'acheminement des fonds. Le Secrétariat collaborera étroitement avec le pays et ses partenaires pour faciliter un niveau supplémentaire de coordination et d'harmonisation des interventions suggérées, dans le respect des principes sur l'efficacité de l'aide. Ces interventions, ainsi que les dispositions de mise en œuvre et de suivi, seront décrites dans un plan d'action stratégique que le Secrétariat préparera, avec la contribution des partenaires, pour approbation par le Directeur exécutif de GAVI. Il sera aligné sur le leadership national et se fondera sur les analyses, données et évaluations des partenaires et des institutions bilatérales.

5. Comment les objectifs de l'approche centrée sur le pays seront-ils mesurés ?

Chaque approche adaptée à un pays inclura également un plan de suivi, qui permettra une surveillance collective des interventions identifiées par GAVI. Les indicateurs s'aligneront sur le cadre global de résultats de la politique, mais pourront aussi inclure des indicateurs spécifiques exigés pour jauger la



mise en œuvre au niveau national. La politique entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2013 et sera examinée à nouveau en 2016.

6. Comment GAVI garantira-t-elle une coordination et une harmonisation efficaces avec les partenaires, les organisations de la société civile (OSC) et d'autres organisations d'exécution ?

L'objectif de ce travail est de mieux répondre aux pays et de réagir aux situations qui entravent l'accès au soutien de GAVI ou son utilisation optimale. Il comporte un niveau accru d'engagement, de dialogue et de coordination avec les partenaires nationaux de l'Alliance et d'autres parties prenantes dans le pays, afin de garantir l'harmonisation des interventions suggérées ainsi que le respect des principes sur l'efficacité de l'aide. Il suppose également de faire davantage appel aux mécanismes nationaux tels que les comités de coordination interagences (CCIA) et les groupes techniques consultatifs nationaux sur la vaccination (GTCV), pour la coordination du soutien.

Le Secrétariat de GAVI accordera cet effort avec d'autres axes de travail pour parvenir à une réponse coordonnée de GAVI et, le cas échéant, des partenaires de l'Alliance, pour chaque pays.

7. Comment cette approche est-elle liée aux cadres nationaux existants de planification, par exemple les PPAC ?

Si besoin est, la durée de l'approche « sur mesure » sera synchronisée avec le plan pluriannuel complet (PPAC) et/ou les stratégies nationales de santé ou de vaccination. GAVI contribuera à la coordination des partenaires dans le pays et des mécanismes comme les CCIA pour aider à la mise à jour des plans et stratégies.

Quand une situation d'urgence se sera produite et que le gouvernement national ou un partenaire dans le pays (OMS/UNICEF) aura présenté une demande à GAVI, celle-ci devra être approuvée par le mécanisme national de coordination de la vaccination, c'est-à-dire le comité de coordination interagences (CCIA), ou tout mécanisme chargé de coordonner une intervention d'urgence dans le pays.

8. Beaucoup de circonstances compliquées contribuent à considérer qu'un pays est dans une « situation fragile ». Comment sont-elles liées à la vaccination ?

Les consultations que nous avons menées parmi le public, les autorités nationales et les experts ont démontré qu'un ensemble de pays éligibles au soutien de GAVI connaissent des difficultés exceptionnelles sur de longues périodes. Leurs circonstances particulières diffèrent, mais les analyses montrent que ces pays sont fragiles du fait de leur situation humanitaire et/ou de gouvernance et, en même temps, qu'ils obtiennent des résultats inférieurs à la moyenne du point de vue de la vaccination. C'est pourquoi GAVI s'efforce d'accorder des assouplissements afin d'aider les pays à faire face à ces événements et à leurs conséquences sur les systèmes de vaccination.

9. Que changera cette approche pour les pays ?



Dans les pays sélectionnés pour bénéficier d'une approche « sur mesure », nous envisageons que les assouplissements et le soutien technique et financier aboutiront à un accès élargi au soutien de GAVI aux nouveaux vaccins (SVN) et au renforcement des systèmes de santé (RSS), ce qui stimulera les améliorations de la couverture vaccinale.

Pour les pays qui se trouvent dans une situation d'urgence à court terme, l'objectif est de protéger le soutien existant de GAVI et/ou les systèmes de vaccination. Le résultat escompté est que la couverture du DTC3 et, le cas échéant, des nouveaux vaccins de GAVI, soit maintenue ou tout au moins qu'elle ne diminue pas de plus de 10 points de pourcentage (estimations OMS/UNICEF) lorsque mesurée l'année suivant une urgence.

10. Que signifie cette politique pour les pays qui ne sont pas identifiés dans ce cadre de travail ?

Si un pays n'a pas été sélectionné pour bénéficier d'une approche « sur mesure », il n'est pas pour autant totalement privé de possibilités d'assouplissement ou de soutien ciblé. Plusieurs autres axes de travail sont disponibles au sein de GAVI et de l'Alliance pour aborder des difficultés précises, par exemple un engagement plus énergique dans les grands pays, un soutien ciblé pour les pays dont la couverture du DTC3 est inférieure à 70% (estimations OMS/UNICEF) ou encore des activités pour améliorer la qualité des données.